

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 50 (1953)
Heft: 12

Rubrik: Documentation étrangère

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DOCUMENTATION ÉTRANGÈRE

L'apiculture en Hollande

communiqué par la Légation royale des Pays-Bas,

traduit par *P. Zimmermann*

(Suite et fin)

Autrefois, l'apiculteur avait beaucoup de peine à obtenir des arboriculteurs l'autorisation de placer des colonies dans les vergers au moment de la floraison; aujourd'hui c'est bien différent puisqu'ils vont jusqu'à verser 7,5 fl. par ruche, voire même 10 fl. dans des cas spéciaux ! Aussitôt la floraison terminée, les ruches sont enlevées et placées dans le voisinage des prairies où abondent, dès la mi-juin, les trèfles blancs. Plus tard, au début d'août, les colonies seront à nouveau déplacées et transportées dans les landes. Quelques arboriculteurs s'adonnent à l'apiculture, mais c'est là exception car ils préfèrent verser à l'apiculteur une petite somme pour la location des colonies et ne pas avoir le travail à faire et les risques à courir. En Hollande, l'apiculture est donc devenue une branche annexe de l'arboriculture fruitière.

Lors de la création de vergers on procédait autrefois d'une manière assez arbitraire, mais les recherches faites en Hollande ont montré qu'il est absolument nécessaire pour une bonne pollinisation et fructification de tenir compte non seulement de la qualité du pollen des variétés envisagées, mais aussi d'une répartition judicieuse des abeilles dans les plantations. Toutes les variétés de pommiers, poiriers et cerisiers sont autostériles, c'est-à-dire que le pollen est inapte à féconder les ovules de la fleur dont il provient. La pollinisation indirecte doit être assurée par l'abeille, aussi dispose-t-on dans les vergers des variétés interfertiles qui fleurissent en même temps.

La création d'un Institut apicole moderne aura lieu prochainement. Il aura comme tâche principale d'étudier le rôle que joue les abeilles dans la pollinisation des arbres fruitiers.

Une plante très recherchée par les apiculteurs est le colza. Il est principalement cultivé sur les sols argileux des régions basses. L'apiculteur qui place ses colonies à proximité des champs de colza ne reçoit aucune indemnité, cette plante assurant généralement à l'apiculteur une bonne récolte. La lutte contre les insectes nuisibles au colza au moyen de produits nocifs pour les abeilles n'est pas sans causer aux apiculteurs néerlandais bien des soucis.

Le miel est surtout récolté des ruches modernes qui, à certain point de vue, rappellent les ruches anglaises, mais n'ont ni pied ni avant-toit. La ruche hollandaise doit être légère, facile à placer sur un char ou un camion et tenir le moins de place possible.

La grande demande en colonies d'abeilles au printemps, au moment de la floraison des arbres fruitiers, a nécessité la création de

marchés spéciaux d'abeilles. Certains jours, ce sont des centaines de colonies qui, logées en paniers, sont apportées sur ces marchés et achetées par les arboriculteurs qui font de l'apiculture. Un marché d'abeilles typique est celui qui se tient chaque année, dans la deuxième semaine de juillet, à Veenendaal. Les paniers sont amenés pendant la nuit et leur vente commence dès l'aube.

En général, le climat des Pays-Bas n'est pas favorable à la production du miel, les étés sont trop humides et trop frais pour assurer une bonne production de nectar. C'est pourquoi les récoltes sont très variables d'une année à l'autre, aussi l'apiculture ne peut-elle nourrir son homme. La récolte moyenne est de 10 kg. par colonie. La Hollande compte environ 30 000 apiculteurs avec 170 000 colonies. Il n'y a pas que les paysans qui s'adonnent à l'apiculture, on trouve des apiculteurs dans toutes les couches de la population. Pour les uns l'apiculture n'est qu'une occupation accessoire, pour les autres, un sport. Le 87 % des apiculteurs ont moins de 10 colonies.

Vu la raréfaction des denrées alimentaires au cours de la dernière guerre, le désir de faire de l'apiculture a naturellement augmenté. Dans les régions qui eurent à souffrir le plus des effets de la guerre, l'apiculture a été complètement ruinée, mais une année plus tard les vides étaient déjà comblés.

Avant la guerre, la Hollande possédait de nombreuses maisons qui utilisaient le miel comme matière première. La production indigène ne suffisant pas à couvrir les besoins, les importations de miels étrangers, plus particulièrement de l'Amérique, s'élevaient à environ 5 millions de kilos.

Le gouvernement des Pays-Bas, afin d'assurer la pollinisation des 58 000 hectares de plantations fruitières, encourage l'apiculture par diverses mesures notamment par la livraison aux apiculteurs de sucre à prix réduit à raison de 10 kilos par colonie et par année. Pour éviter que ce sucre ne soit employé à d'autres fins, on le mélange avec de l'octosan, substance très amère qui rend le sucre impropre à la consommation, mais qui est pris très volontiers par les abeilles. De plus, le gouvernement a nommé des spécialistes qui ont pour tâche d'orienter les apiculteurs ; il subventionne également cours et conférences.

Contrairement à d'autres pays, on ne connaît en Hollande ni loque européenne, ni loque américaine. Il est probable que le climat frais des Pays-Bas ne convient pas au développement de ces maladies car, malgré la grande importation d'abeilles et de reines étrangères, elles y sont inconnues. Il en est de même pour l'acariose. Cependant, au cours de ces dernières années, elle a fait son apparition dans une petite région située à la frontière belge et séparée du reste du pays par un bras d'eau. Pour éviter l'extension de ce foyer, une loi qui défend l'importation des colonies et des reines autorise le gouvernement à interdire le transport des colonies d'une région atteinte dans une autre. Le noséma assez répandu ne cause pas de dégâts importants.

Cet état sanitaire favorable explique la grande demande en abeilles de l'étranger. On exporte surtout des colonies logées en paniers et qui sont acheminées soit par bateau, soit par avion vers l'Angleterre et l'Ecosse. Dès que les relations commerciales, interrompues au cours de la dernière guerre, auront repris normalement, l'exportation des abeilles se fera également à destination des autres pays d'Europe. La Hollande, vu son climat humide et froid, n'est pas un pays producteur de miel, elle est parfaitement outillée en vue de la production des abeilles.

Le miel est-il permis aux diabétiques ?

par le Dr Moreaux

Le temps est révolu où le sucre était sévèrement proscrit dans le diabète. Actuellement il est non seulement utilisé, mais conseillé dans la thérapeutique de cette affection et je vais brièvement exposer les raisons de ce changement d'attitude.

Jadis, par une sous-alimentation radicale en sucre et en tous hydrates de carbone, on cherchait à diminuer l'hyperglycémie (c'est-à-dire l'excès de teneur en glucose du sang) et la glycosurie (c'est-à-dire la présence de glucose dans les urines). En agissant de la sorte, on s'attaquait seulement aux symptômes les plus apparents de la maladie, mais on ne remédiait pas à sa cause primordiale.

D'autre part, étant donné que les hydrates de carbone constituent, dans l'organisme, un élément indispensable à l'assimilation des graisses et des substances albuminoïdes, le rationnement en hydrates de carbone et en sucre en particulier, privait l'organisme du comburant nécessaire aux transformations chimiques de ces graisses et de ces protéines et avait pour néfaste résultat un état pathologique désigné sous le nom d'acidose.

Si les diabétiques, que l'on soumettait antérieurement au jeûne hydrocarboné, avaient la satisfaction de voir momentanément diminuer le taux de leur glycémie et de leur glycosurie, cette amélioration n'était que passagère et le mal non seulement persistait, mais s'aggravait.

C'est alors qu'une découverte importante a retourné la face des conceptions : la découverte de l'insuline, hormone pancréatique, et l'observation que les diabétiques présentent un hypofonctionnement pancréatique et sont carencés en insuline.

Si donc on leur fournit l'insuline dont ils sont carencés, on les replace dans des conditions de fonctionnement normal de leur organisme et, dès lors il n'y a aucune raison de ne pas leur octroyer une alimentation également normale.

Avec un apport d'insuline on peut donc faire ingérer à un diabétique sucres et hydrates de carbone et ces éléments étant ainsi que je l'ai dit, indispensables à l'assimilation des corps gras et des matières

albuminoïdes, on replace le malade, pour son plus grand bien, dans un état normal de nutrition.

Ces notions, en apparence théoriques, ont été pleinement confirmées non seulement par des expérimentations précises, mais par des observations cliniques. On en est même venu à considérer que l'action de l'insuline se trouve accrue par des régimes riches en sucre et en hydrates de carbone et au contraire amoindrie par un régime riche en corps gras.

Il n'y a d'ailleurs aucun rapport entre l'usage du sucre et le taux de la glycémie, c'est-à-dire que le taux du sucre sanguin n'est pas en rapport direct avec l'ingestion de matière sucrée ; il est régi en réalité par la sécrétion glandulaire pancréatique qui doit créer un « tonus glycémique » indispensable à l'organisme. Si ce « tonus glycémique » est insuffisant, comme c'est le cas chez les diabétiques, c'est lui qu'il faut tenter d'élever ou y suppléer par un apport artificiel d'insuline, mais en se gardant de modifier le régime, ce qui entraînerait une déchéance organique.

Le miel, riche en sucres réducteurs, c'est-à-dire directement assimilables, renferme, à parties sensiblement égales, du lévulose et du glucose. Or, le lévulose, même chez les diabétiques, est un appoint appréciable pour le foie qui le met en réserve sous forme de glyco-gène. Quant au glucose, seul il serait à proscrire chez le diabétique qui est carencé en insuline ; mais si le malade a soin d'absorber de l'insuline compensatrice, il peut et *doit* même absorber du glucose et nulle matière sucrée n'est alors plus recommandable que le miel.

J'en conclus donc que le diabétique peut consommer du miel, mais doit le faire sous réserve de procurer à son organisme une petite quantité d'insuline destinée à compenser son hypofonctionnement pancréatique.

Quant à la quantité d'insuline qu'il lui est nécessaire d'acquérir quotidiennement pour lui permettre d'absorber couramment sucre et hydrates de carbone, elle ne peut être fixée d'une façon générale ; chaque diabétique présente un cas particulier et doit, à ce sujet, solliciter l'avis de son médecin.

Dr MOREAUX,
Directeur du Laboratoire,
20, rue Verlaine, Nancy.
Revue française d'apiculture.

BIBLIOGRAPHIE

Un livre d'apiculture suisse apprécié

Habituellement, nos regards indiscrets ont pour but les faits et gestes des habitantes du rucher. Elles dorment ; ne les dérangeons pas. Pénétrons plutôt dans le sanctuaire de notre Revue : sa bibliothèque. Quand on a l'habitude d'observer, il est toujours intéressant de savoir comment les autres l'ont fait.